

INTER PARES

ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil d'administration,
Inter Pares:

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Inter Pares(«l'Entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, et les états de l'évolution des soldes de fonds, de revenu et dépense, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Entité au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, des fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

OHCI LLP

OUSELEY HANVEY CLIPSHAM DEEP LLP

Experts-comptables autorisés
Ottawa, Ontario
Le 20 mars 2020

INTER PARES

3.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2019

	2019	2018
ACTIF		
COURANT		
Encaisse	3 839 992 \$	3 444 559 \$
Comptes à recevoir	126 444	121 563
Avances de programme (note 5)	458 481	743 194
Frais payés d'avance	48 150	29 306
Investissements court terme (note 4)	369 796	622 855
	4 842 863	4 961 477
INVESTISSEMENTS (note 4)	4 475 302	3 559 270
IMMOBILISATIONS (note 3)	533 385	546 008
	9 851 550 \$	9 066 755 \$
PASSIF		
COURANT		
Comptes à payer	40 891 \$	80 063 \$
Revenus reportés (note 6)	3 525 200	3 565 455
	3 566 091	3 645 518
AVANTAGES PAYABLES RELIÉS AUX ANNÉES DE SERVICE (note 7)	159 476	143 200
	3 725 567	3 788 718
ACTIFS NETS		
Excédent accumulé	331 715	290 739
Actifs nets immobilisés	533 385	546 008
Fonds de legs (note 8)	1 015 006	992 495
Fonds de Margaret Fleming McKay (note 9)	4 245 877	3 448 795
	6 125 983	5 278 037
	9 851 550 \$	9 066 755 \$

Au nom du Conseil d'administration:

INTER PARES

4.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

					2019	2018
	Excédent accumulé	Actifs nets immobilisés	Fonds de legs	Fonds de Margaret Fleming McKay	Total	Total
SOLDES DE FONDS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	290 739 \$	546 008 \$	992 495 \$	3 448 795 \$	5 278 037 \$	5 591 824 \$
Revenu (dépense) net pour l'exercice	28 353	-	22 511	797 082	847 946	(313 787)
Acquisition d'immobilisations	(8 898)	8 898	-	-	-	-
Amortissement	21 521	(21 521)	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS, FIN DE L'EXERCICE	331 715 \$	533 385 \$	1 015 006 \$	4 245 877 \$	6 125 983 \$	5 278 037 \$

INTER PARES

5.

ÉTAT DES REVENU ET DÉPENSE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

	2019		2018		
	Opérations générales	Fonds de legs	Fonds de Margaret Fleming McKay	Total	Total
REVENUS					
Dons	1 816 488 \$	- \$	709 241 \$	2 525 729 \$	1 849 793 \$
Affaires mondiales Canada					
MNCH	523 544	-	-	523 544	593 292
Buil-Mo	113 806	-	-	113 806	-
PSOP Columbia	23 850			23 850	-
IDB	3 606 655	-	-	3 606 655	3 361 447
Contributions générées par les projets	77 756	-	-	77 756	-
Intérêts et divers	(8 543)	22 511	87 841	101 809	153 536
	6 153 556	22 511	797 082	6 973 149	5 958 068
DÉPENSES					
Programmation					
Projets	4 256 027	-	-	4 256 027	4 439 777
Fonctionnement	1 152 761	-	-	1 152 761	1 141 046
	5 408 788	-	-	5 408 788	5 580 823
Administration	244 566	-	-	244 566	250 357
Dépenses de collecte de fonds	471 849	-	-	471 849	440 675
	6 125 203	-	-	6 125 203	6 271 855
REVENU (DÉPENSE) NET POUR L'EXERCICE					
	28 353 \$	22 511 \$	797 082 \$	847 946 \$	(313 787) \$

INTER PARES

6.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2019

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS SUIVANTES:

	2019	2018
EXPLOITATION		
Dépenses nettes pour l'exercice	847 946 \$	(313 787) \$
Élément sans effet sur l'encaisse - amortissement	21 521	21 999
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes à recevoir	(4 881)	56 580
Avances de programme	284 713	(100 704)
Frais payés d'avance	(18 844)	(1 538)
Comptes à payer	(39 172)	20 451
Revenus reportés	(40 255)	269 354
Avantages payables reliés aux années de service	16 276	(5 061)
	1 067 304	(52 706)
INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(662 973)	165 415
Acquisition d'immobilisations	(8 898)	(7 879)
	(671 871)	157 536
Changement net de l'encaisse	395 433	104 830
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	3 444 559	3 339 729
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	3 839 992 \$	3 444 559 \$

INTER PARES

7.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2019

Inter Pares travaille à l'étranger et au Canada à l'appui de groupes d'entraide de développement, et pour promouvoir une meilleure compréhension des causes, effets et solutions au sous-développement et à la pauvreté. Inter Pares est incorporée sans capital-actions en vertu des lois du Canada. La corporation est un organisme de bienfaisance selon l'article 149(1)(c) de la Loi de l'impôt sur le revenu et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

1. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et incluent les principales conventions comptables ci-dessous:

(a) Méthode de comptabilisation

Inter Pares utilise la méthode différée de comptabilisation des contributions. Les contributions sujettes à restriction sont considérées comme recettes pour l'année au cours de laquelle les dépenses reliées surviennent. Les fonds reçus d'Affaires mondiales Canada pour les programmes étrangers sont enregistrés comme avances de programme quand ils sont envoyés à l'étranger, et sont enregistrés par la suite comme dépenses quand les montants sont dépensés par les partenaires étrangers. Les dons sont enregistrés comme recette dès réception.

(b) Instruments financiers

Instruments financiers sont inscrits à leur juste valeur au départ et sont mesurés par la suite au coût amorti. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les comptes à recevoir et les investissements. Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes à payer et avantages payables reliés aux années de service.

(c) Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'équipement de bureau est amorti de manière linéaire sur une période de cinq ans. L'équipement informatique est amorti à un taux de 50% durant la première année et de 25% durant les deux années suivantes. L'immeuble est amorti de manière linéaire sur une période de 40 ans.

(d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés d'actif et du passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des dépenses pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des corrections s'avèrent nécessaires, elles sont comptabilisées dans les états financiers de la période où elles deviennent connues.

INTER PARES

8.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2019

2. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de l'organisation se composent de l'encaisse, comptes à recevoir, investissements, comptes à payer et frais courus et avantages payables reliés aux années de service. Sauf indication contraire, c'est l'opinion de la direction que l'organisation n'est pas exposée à des risques significatifs reliés à l'intérêt, la monnaie, le crédit ou les risques de liquidité ou de marché résultant de ces instruments financiers et que les montants présentés de ces instruments financiers se rapprochent de leur juste valeur.

L'Association est exposée à des risques significatifs de l'intérêt ou marché résultant de ces investissements.

3. IMMOBILISATIONS

			2019	2018
	Coût	Amortissement accumulé	net	net
Terrain	200 000 \$	- \$	200 000 \$	200 000 \$
Immeuble	582 230	258 250	323 980	338 730
Équipement de bureau et matériel informatique	191 500	182 095	9 405	7 278
	973 730 \$	440 345 \$	533 385 \$	546 008 \$

L'amortissement pour les actifs immobilisés s'élève à 21 521\$ (2018 – 21 999\$).

4. INVESTISSEMENTS

Les investissements sont composés principalement de bons qui rapportent de l'intérêt à des taux entre 2,0% et 3,09% par année, avec des échéances variables de juillet 2020 à juillet 2024. La valeur juste totale des placements à court terme et les investissements à long terme est 4 816 975\$ (2018 – 4 129 424\$).

5. AVANCES DE PROGRAMME

Les avances au programme peuvent varier considérablement d'une année à l'autre, en fonction du moment où les fonds sont envoyés à l'étranger et des comptes rendus de leurs homologues étrangers.

La valeur des avances sur programme et des produits reportés est soumise à une incertitude de mesure. Pour estimer le montant des avances de programmes dépensées, la direction a formulé des hypothèses basées sur l'activité de programme de contrepartie des années précédentes et sur les informations disponibles à la fin de l'année. Le montant comptabilisé à titre d'avances de programmes et de produits, produits et charges reportés connexes, reflète la meilleure estimation de la direction. Toute variation de cette juste valeur sera constatée dès qu'elle sera connue.

INTER PARES

9.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS 31 DÉCEMBRE 2019

6. REVENU REPORTÉ

Les produits reportés comprennent principalement les fonds reçus pour des activités à réaliser au cours du prochain exercice.

	2019	2018
Solde, au début de l'exercice	3 565 455 \$	3 296 101 \$
Moins: montant considéré comme revenu pour l'année	(3 565 455)	(2 647 950)
Plus: montant reçu relié à l'année suivante	3 525 200	2 917 304
Solde, à la fin de l'exercice	3 525 200 \$	3 565 455 \$

Les produits reportés sont soumis à l'incertitude de mesure décrite à la note 5.

7. AVANTAGES PAYABLES RELIÉS AUX ANNÉES DE SERVICE

Les employés d'Inter Pares accumulent un avantage payable relié aux années de service à raison d'une semaine par année de service jusqu'à un maximum de douze semaines. Les employés peuvent recevoir cet avantage lorsqu'ils quittent Inter Pares après cinq années de service.

8. FONDS DE PRÉVOYANCE

Inter Pares maintient une réserve opérationnelle non affectée pour garantir le respect de ses obligations en cas de modification imprévue du financement externe.

9. FONDS DE MARGARET FLEMING MCKAY

En 2018, l'organisation a combiné le Fonds Bequest et le Fonds Margaret McKay pour créer un nouveau fonds appelé Fonds pour l'héritage Margaret Fleming McKay. Ce fonds servira à aider Inter Pares à poursuivre ses programmes à long terme avec ses homologues internationaux et canadiens.